

Le 24 juin 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, CEYTE, SORGI, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame SPADA à Madame PONSON, Monsieur GALONNET à Monsieur INCORVAIA, Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame KHEBRARA à Madame SEGUIN, Madame MOINE à Madame SORGI, Monsieur CAMPEGGIA à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Travaux d'extension IGC Télécom sous maîtrise d'ouvrage du SIEL-TE

Monsieur le Maire expose que régulièrement, l'Assemblée délibérante est sollicitée dans le cadre du développement du réseau fibre.

Par transfert de compétences, le SIEL-TE peut ainsi assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux, et percevoir les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Il explique que des travaux d'extension IGC télécom, Allée des Marronniers - propriété DUMAS, doivent être réalisés prochainement. Ils entrent dans le champ de compétences du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire auquel la Commune adhère et conformément aux statuts de cet EPCI, l'Assemblée peut lui en confier la réalisation.

Il ajoute que le coût du projet de travaux d'extension IGC télécom à l'adresse précitée s'élève à 2 168.80 € HT, entièrement financé par Saint-Etienne Métropole. La participation de la Commune sera donc de 0 €.

Il précise que ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au SIEL-TE LOIRE, dans le cadre des compétences transférées par la Commune à SEM, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension IGC télécom, Allée des Marronniers-propriété DUMAS à Andrézieux-Bouthéon, dans les conditions susmentionnées, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240625-2024-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Publication : 25/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



- **PREND ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de la métropole,
- **APPROUVE** les montants des travaux, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 25 juin 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

